

sdec²³info

Lettre d'information
du Syndicat départemental des énergies de la Creuse

Un magazine édité par le



DOSSIER

Enfouissement du réseau **Basse Tension**

p.7

De la demande aux travaux...

Suivez pas à pas
ce long parcours
qui embellit notre
environnement !

- 5 étapes majeures
- Financements
- Entreprises mandatées

L'ACTU

Spécial Marchés
électricité et gaz

IRVE

Le nouveau parc des bornes de recharge est en fonctionnement !

RENOV23

Services, calendrier et conseils utiles

LE SDEC, C'EST VOUS !

Ajain et Moutier-Malcard en témoignages



Edito

La sécurisation du réseau électrique creusois a été et sera toujours une priorité pour le SDEC. Elle passe majoritairement par l'enfouissement des câbles, opération souvent délicate qui réunit de nombreux acteurs et nécessite une organisation sans faille. Le dossier spécial de ce magazine rend hommage à celles et ceux qui y travaillent et dont la finalité est, ironie du sort, invisible !

30 Millions. C'est l'investissement du SDEC dans des enfouissements de réseaux sur ces 10 dernières années.

Après la tempête de 99, le SDEC a fait le choix de se concentrer sur la sécurisation du réseau. C'était l'urgence : on sécurise, on s'assure que les réseaux résisteront en cas d'incident climatique et on fera de l'esthétique plus tard.

15 ans après, la sécurisation des réseaux électriques ayant bien avancé, nous avons renforcé notre action sur les opérations d'effacement. Ces opérations — qui sont financées par le fonds de péréquation national (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), ENEDIS (dans le cadre d'un article 8 du cahier des charges de concession consacré aux opérations d'esthétique dans les bourgs) et le SDEC sur ses fonds propres — sont devenues au fil du temps une des actions les plus emblématiques du syndicat.

Ce sont elles qui transforment littéralement l'aspect des bourgs en faisant disparaître poteaux béton et réseaux 4 ou 5 fils qui encombraient l'espace et la vue ! Pour les communes, ce sont de véritables outils d'attractivité du territoire.

Ces enfouissements sont des opérations souvent longues à mener, en concertation avec d'autres opérateurs (Orange, DORSAL...) et avec la commune pour la rénovation de son éclairage public, parfois même des aménagements de voirie.

Les enfouissements du réseau électrique sont pris en charge à 100 % par le syndicat.

SOMMAIRE

Une aide pour reprogrammer vos horloges EP

Actuellement, la sobriété énergétique et les économies financières qui en résultent, deviennent les préoccupations principales des communes. Le 1^{er} poste permettant la mise en œuvre de ces résolutions concerne l'éclairage public. Ainsi, nombreux sont les élus à solliciter le SDEC pour trouver des solutions réduisant les dépenses énergétiques. La modernisation des installations d'éclairage public avec passage à la technologie LED est bien évidemment envisagée mais, dernièrement, une demande à plus court terme apparaît : la reprogrammation des horloges pour la mise en place d'une coupure nocturne de l'éclairage public.

Détenant toujours la compétence en matière d'éclairage public, les communes étaient invitées à contacter l'entreprise responsable de leur maintenance, la reprogrammation faisant partie de la gestion courante des installations EP. Or, le SDEC dispose des compétences techniques pour réaliser cette opération. Il est donc proposé aux communes de réaliser gratuitement ce service de reprogrammation.

Les interventions du SDEC se feront après une simple demande écrite de la commune (papier ou dématérialisée). Elles seront réalisées par les agents du service Eclairage public. Lors de ces interventions, il sera rappelé à la commune la législation en vigueur relative aux coupures nocturnes de l'éclairage public (arrêté du 27 décembre 2018). Il sera également conseillé la pose de panneaux de signalisation indiquant la mise en place d'une coupure nocturne de l'éclairage public. L'intervention du SDEC sera finalisée par l'envoi à la commune d'un message mentionnant la date d'intervention, les horaires de coupure programmés conformément aux souhaits de la commune, les différentes adresses d'intervention (bourgs, villages, rues, ...) et toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

Entente Territoire d'énergie / Région

En 2017, le SDEC avait approuvé la signature d'une convention de partenariat entre la région Nouvelle-Aquitaine et les 13 syndicats d'énergie de la région. Cette convention visait à coordonner les interventions réciproques et mettre en œuvre certains objectifs de la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Un bilan positif ayant été tiré de cette convention (qui a permis notamment de faciliter le déploiement de nombreuses bornes de recharge pour véhicules électriques, développer la mobilité BioGNV, soutenir l'animation bois-énergie sur plusieurs départements...), la Région et les syndicats d'énergie ont décidé de la renouveler sur la période 2023-2025. Ce partenariat, opérationnel et ambitieux afin d'accélérer la transition énergétique, est axé autour des 5 thématiques suivantes :

La Région a déjà attribué une subvention de 36 000 € au SDEC dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques.



- développer les mobilités pour tous,
- accélérer la rénovation énergétique du patrimoine bâti public,
- développer des sources de production d'énergies renouvelables,
- favoriser l'appropriation citoyenne de la transition énergétique,
- mettre en réseau et accompagner les territoires dans la transition énergétique.

2 ÉDITORIAL

3 L'ACTU DES ÉNERGIES

En Creuse, en France et ailleurs

6 BORNES DE RECHARGE

Bilan 2022 d'utilisation des IRVE en Creuse

7 DOSSIER : ENFOUSSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION

- Les 5 étapes d'un long travail
- Les corps de métiers mis en œuvre
- Coordination SDEC / Orange / Dorsal

1E CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le projet est validé !

14 RENOV23

Calendrier, dispositifs et conseils utiles

16 LE SDEC, C'EST VOUS !

La parole aux élus de Moutier-Malcard et Ajain

L'actu en Creuse

l'actu en France et ailleurs

Les marchés électricité et gaz naturel 2023-2025

En 2023, les prix des marchés du gaz et d'électricité vont connaître des augmentations par rapport à ceux de 2022.

Pour accompagner les collectivités et les établissements publics face à cette hausse, le gouvernement a annoncé une série d'aides dont les modalités diffèrent selon la taille des acteurs publics et le type de contrat.

L'occasion de faire un tour sur les aides disponibles de la loi de finances, des derniers décrets publiés et leurs impacts sur les évolutions annoncées.

Pour l'électricité

Fiscalité

Tous les acteurs publics continueront à bénéficier de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE) à son minimum légal européen :

- 1 €/MWh pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe),
- 0,5 €/MWh pour toutes les autres collectivités.

Bouclier tarifaire en Offre de Marché (OM)

Les collectivités éligibles (effectifs de moins de 10 salariés à temps plein et/ou bilan ou budget annuel de moins de 2 M€) aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) mais en Offre de Marché (OM) auront bien un bouclier tarifaire.

Pour quel type de contrat/site s'appliquera le bouclier tarifaire ?

Le bouclier s'appliquera aux Points de Livraison (PDL) avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (appelé aussi contrat C5).

Comment est calculé le bouclier tarifaire en OM ?

Le montant de la compensation serait une décote (équivalente à 144€ HT/MWh) : la décote correspond à une différence entre le prix TRVe réel (ou TRVe non gelé) et le prix TRVe gelé (TRVe plafonné), cette compensation étant appliquée sur le prix moyen en offre du marché (qui est autour de 331€ HT/MWh pour un contrat C5 Bâtiment).

Pour l'application de ce dispositif, les fournisseurs répercutent la totalité de cette compensation sur leur client éligible. La répercussion se fait sur les factures avec régularisation en fin d'année.

En résumé, une petite collectivité territoriale n'a pas besoin de sortir d'un contrat groupé en offre du marché pour bénéficier du bouclier tarifaire sur l'électricité puisque le prix moyen (HT/MWh) plafonné sera le même qu'un contrat en TRV.

Amortisseur électrique

Qui pourra en bénéficier ?

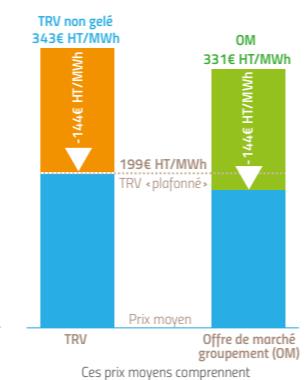
Cette mesure s'appliquera aux structures ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire sur l'électricité, soit :

Comment sera appliqué l'amortisseur électrique ?

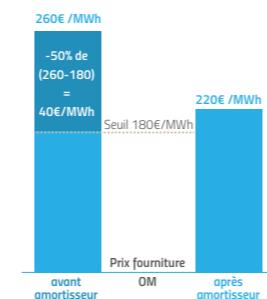
Le projet de décret définit la quotité, le prix d'exercice et le plafond permettant de calculer la réduction du prix de fourniture d'électricité dont vont bénéficier les consommateurs finals éligibles à l'amortisseur électrique. Ceux-ci sont fixés respectivement à 50%, 180 €/MWh et 500 €/MWh.

A titre d'exemple, dans le cadre du groupement, le prix de fourniture totale d'électricité est à 260€/MWh (contrat C5 bâtiment), l'Etat prendra en charge 50% des 80 €/MWh au-delà du seuil de 180 €/MWh, soit 40 €/MWh.

Les augmentations budgétaires (en %) de 2023 par rapport à 2022 pourraient se résumer de la manière suivante (tableau ci-contre) :



- Petites collectivités en PDL avec P>36 kVA
- Collectivités avec + de 10 salariés et/ou budget ou bilan annuel > 1 M€



	Segment	Descriptif	Prix moyen en € TTC/MWh du Groupement		Evolution 2022/2023
			2022	2023	
Gaz Naturel	T1	< 6 000 kWh/an	100,87 €	184,93 €	83,47%
	T2	entre 6 000 et 300 000 kWh/an	62,12 €	144,99 €	133,42%
	T3	entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an	57,96 €	141,21 €	143,64%
	T4	> 5 000 000 kWh/an	50,68 €	133,49 €	163,39%

Augmentations prévisionnelles des budgets électricité pour 2023 (par type de lot)

LOTS	Descriptif du lot	2022 Prix moyen € TTC/MWh hors ARENH+	2023 Prix moyen € TTC/MWh	2023 Augmentation	2023 Augmentation avec amortisseur	2023 Augmentation avec bouclier
					2023 Augmentation avec amortisseur	2023 Augmentation avec bouclier
1	C5 (P<36 kVA) BAT, communes, CC et CAgg	210,07 €	400,69 €	+ 90,74%	+ 67,52%	15 - 20%
2	C5 Éclairage public, communes, CC et CAgg	207,94 €	257,86 €	+ 24,01%	/	/
3	C5 (P<36kVA) BAT, hors communes, CC et CAgg	205,88 €	376,35 €	+ 82,80%	+63,47%	15 - 20%
3	C5 (P<36kVA) Éclairage public, hors communes, CC et CAgg	221,11 €	279,43 €	+26,37%	/	/
4	C4, C3, C2 (P>36kVA) BAT, communes, CC et CAgg	C4 : 199,24 € C3 : 166,73 € C2 : 163,73 €	C4 : 382,84 € C3 : 331,96 € C2 : 298,47 €	C4 : + 92,15% C3 : + 98,99% C2 : + 82,29%	C4 : + 69,47% C3 : + 76,51% C2 : + 67,09%	/
5	C4, C3, C2 (P>36kVA) BAT, hors communes, CC et CAgg	C4 : 187,76 € C3 : 165,61 € C2 : 160,81 €	C4 : 363,42 € C3 : 342,98 € C2 : 360,16 €	C4 : + 93,55% C3 : + 107,10% C2 : + 123,97%	C4 : + 70,20% C3 : + 80,33% C2 : + 89,06%	/

Les prix moyen (€ TTC/MWh) avec le bouclier tarifaire en OM n'ont pas encore été actés, l'augmentation (%) de 2023 avec le bouclier est donc donnée à titre indicatif.

Légende :
P : puissance souscrite
BAT : bâtiments et équipements
CC : Communauté de communes
CAgg : Communauté d'Agglomération

A noter :

L'éclairage public ne bénéficierait pas de ces dispositifs (amortisseur ou du bouclier) car les prix moyens de fourniture sont inférieurs aux seuils fixés pour ces aides.

Pour le gaz

Aucune mesure d'aide n'est annoncée pour les prix du gaz dans le cadre en Offre de Marché pour le groupement en 2023, sauf pour l'habitat collectif résidentiel. (Par exemple : les établissements médicaux-sociaux hébergeant des personnes âgées ou des handicapés, les organismes d'habitation à loyer modéré...)

En effet, le gouvernement a décidé de prolonger en 2023 le bouclier tarifaire gaz naturel pour ces structures face à l'augmentation du prix du gaz naturel.

Dans le tableau ci-contre, les évolutions (en %) de 2023 par rapport à 2022 ne prennent pas en compte les mesures d'aide du bouclier tarifaire gaz naturel pour l'habitat collectif.

Retrouvez plus d'infos sur : www.sdec23.org

actualités
informations
dossiers
contacts...

Bornes de recharge pour Véhicules Electriques

Mise en service du nouveau parc IRVE

Au moment de sa prise de compétence en 2021, le constat fait par le SDEC concernant le réseau de bornes de recharge publique creusois, était celui d'un maillage trop faible et peu homogène (persistance de zones blanches notamment dans le grand Sud-Est du département). La Creuse était l'un des départements le moins bien doté en terme d'IRVE pour 100 000 habitants.

Certaines des plus grandes communes du département n'étaient pas équipées en bornes de recharge publique, comme Felletin, Ahun, Boussac, Auzances ou Gouzon. Également, certaines des principales communes du département étaient « sous-équipées », comme La Souterraine avec une seule borne de recharge ou encore Bourgnac.

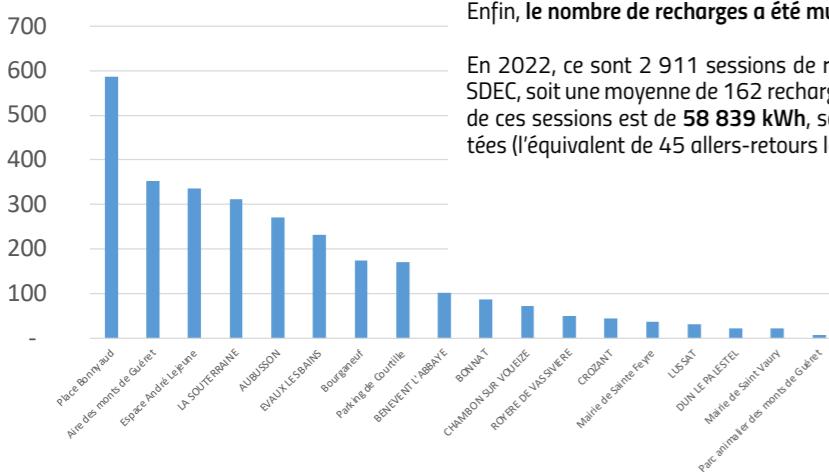
Malgré l'étendue de notre territoire, le réseau des bornes est en passe de répondre aux attentes des utilisateurs.

Deux ans après sa prise de compétence (IRVE) et un an et demi après la présentation officielle de son Schéma Directeur, le SDEC est satisfait de voir son nouveau réseau de bornes de recharge entrer en service. Ce n'est finalement que courant Mars 2023 que les nouvelles bornes du SDEC ont rechargé leurs premiers véhicules.

Ce tout nouveau réseau présente la spécificité d'être **particulièrement bien fourni en bornes de recharge rapide** (50kW-DC). Le SDEC a pris soin de les répartir de façon géographique sur le département, à proximité des grands axes de circulation du département et dans les communes avec le plus de population.

A noter : en 3 ans, le nombre annuel de recharges est passé de 750 à 3 000 !

Utilisation des bornes en 2022



Le maillage du réseau départemental s'étoffe et devient plus cohérent dans sa répartition géographique



Les bornes en service et en cours de réalisation à avril 2023

Pour résumer, le SDEC aura mis en service au cours de ce premier trimestre 2023, 17 nouvelles bornes rapides 50kW-DC, 5 nouvelles bornes 22kW-AC, 1 borne 24kW-DC* ainsi qu'une borne 11kW-AC de type Wallbox.

Pour profiter au mieux de ces nouvelles bornes de recharge sur le département, le SDEC préconise aux usagers réguliers d'adhérer au service MOBIVE (réseau de mobilité des Syndicats d'Energie de la Nouvelle Aquitaine, tarification plus avantageuse et meilleure fiabilité des recharges**). Les informations sont disponibles sur le site Internet : www.mobive.fr

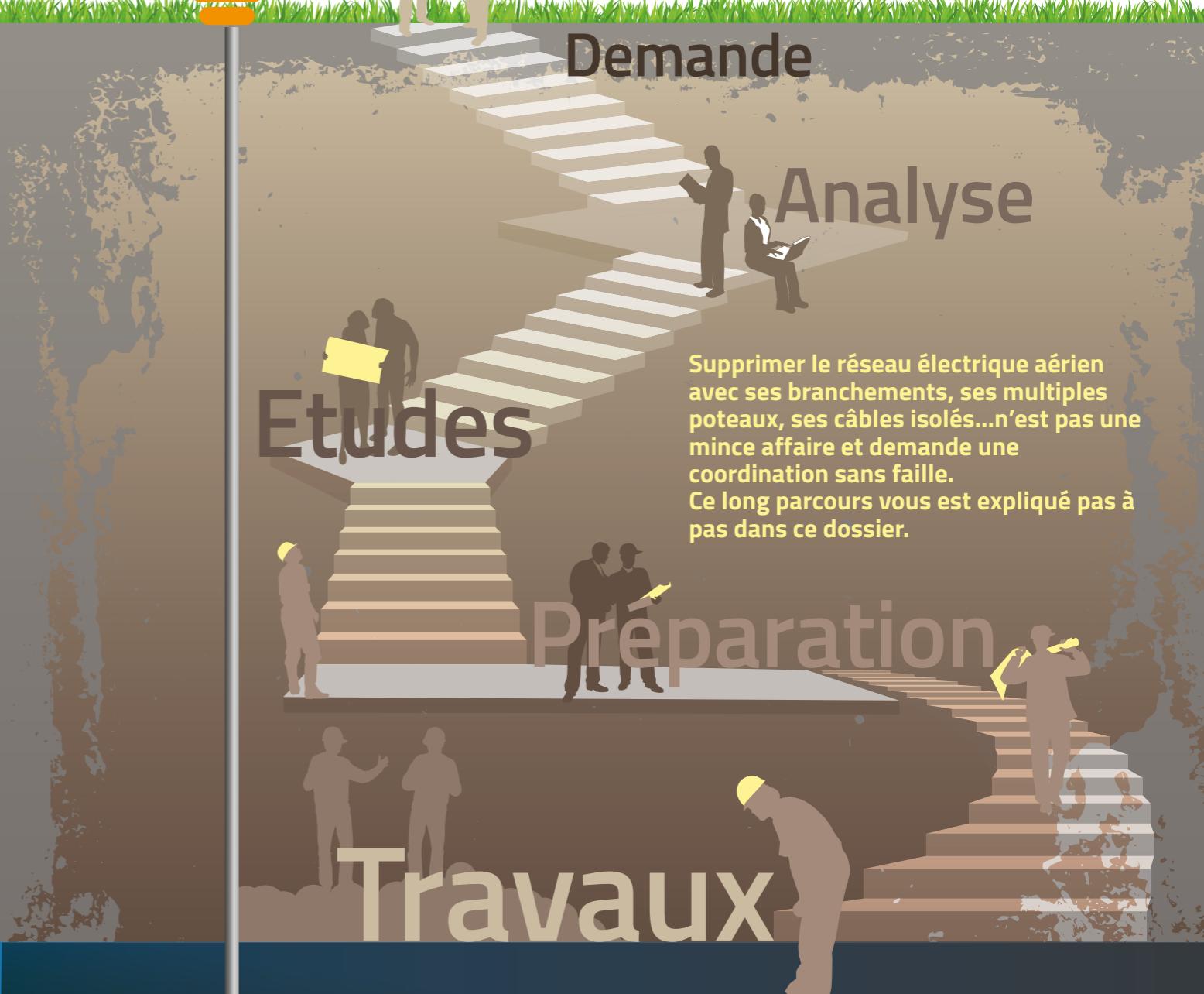
Enfin, le nombre de recharges a été multiplié par 4 entre 2020 et 2022.

En 2022, ce sont 2 911 sessions de recharges réussies qui ont été effectuées sur le réseau de bornes du SDEC, soit une moyenne de 162 recharges par an et par borne. La quantité d'énergie délivrée pour l'ensemble de ces sessions est de **58 839 kWh**, soit environ 45 tonnes équivalent CO2 de rejet dans l'atmosphère évités (l'équivalent de 45 allers-retours long courrier Paris/New-York !).

Le point sur Les ENFOUISSEMENTS du réseau basse tension



Un **long parcours...**



* La borne 24DC permet de réaliser des recharges en courant continu avec une puissance maximale de 24kW. Elle va permettre aux utilisateurs ayant un chargeur interne de 7kW ou 11kW de recharger relativement rapidement depuis le câble Combo CCS présent sur la borne.

** D'après les statistiques, les taux de réussites des sessions sont plus élevés avec un Pass Mobive qu'avec un Pass d'un autre opérateur en itinérance ou à via un paiement à l'acte.

ENFOUISSEMENT

du réseau basse tension

Les 5 étapes d'un enfouissement de réseau

Enfouissement : l'opération emblématique du SDEC

Les enfouissements de réseau basse tension ont connu différentes appellations au fil des décennies et des acteurs que le SDEC a connus. On a parlé d'aménagement esthétique, de dissimulation ou d'effacement voire même d'enterrement de réseau (sic).

Quoiqu'il en soit, toutes ses expressions qualifient une opération identique à but esthétique : supprimer le réseau électrique aérien avec ses branchements, ses multiples poteaux, ses fils de cuivre dénudés et ses câbles isolés. Pour cela, il n'existe qu'une seule solution qui consiste à créer une structure entièrement souterraine.

Ces travaux sont réalisés par le SDEC et peuvent bénéficier de subventions diverses. En considérant le but recherché — améliorer l'environnement d'un bourg —, les montants investis (parfois plus d'un demi-million d'euros) et le temps passé (plus d'une année peut être nécessaire), ces opérations d'enfouissement de réseau sont les opérations emblématiques du SDEC.

Depuis 2018, plus de 4 200 000 € HT en moyenne sont investis chaque année pour réaliser ces travaux. Le SDEC peut d'ailleurs se féliciter des résultats obtenus et du satisfaction des bénéficiaires des travaux.



3 entreprises mandatées par le SDEC

Depuis avril 2023 et le renouvellement du marché travaux du SDEC, trois entreprises sont en charge des travaux sur le réseau électrique de distribution publique. Le nouvel allotissement a découpé la Creuse en six secteurs géographiques.

Deux lots sont attribués par entreprise :



- ALLEZ et Cie : Basée à ST FIEL, ALLEZ et Cie intervient sur les lots n° 1 et n° 2. Le lot n° 1 correspond au secteur Nord-Ouest du département et le lot n° 2 au secteur Nord.



- SOBECA : Nouvelle venue sur le marché du SDEC, l'entreprise SOBECA est domiciliée à Châteauroux. Elle a décroché les lots n° 3 et n° 4 correspondant respectivement au Nord-Est et au Sud-Ouest de la Creuse.

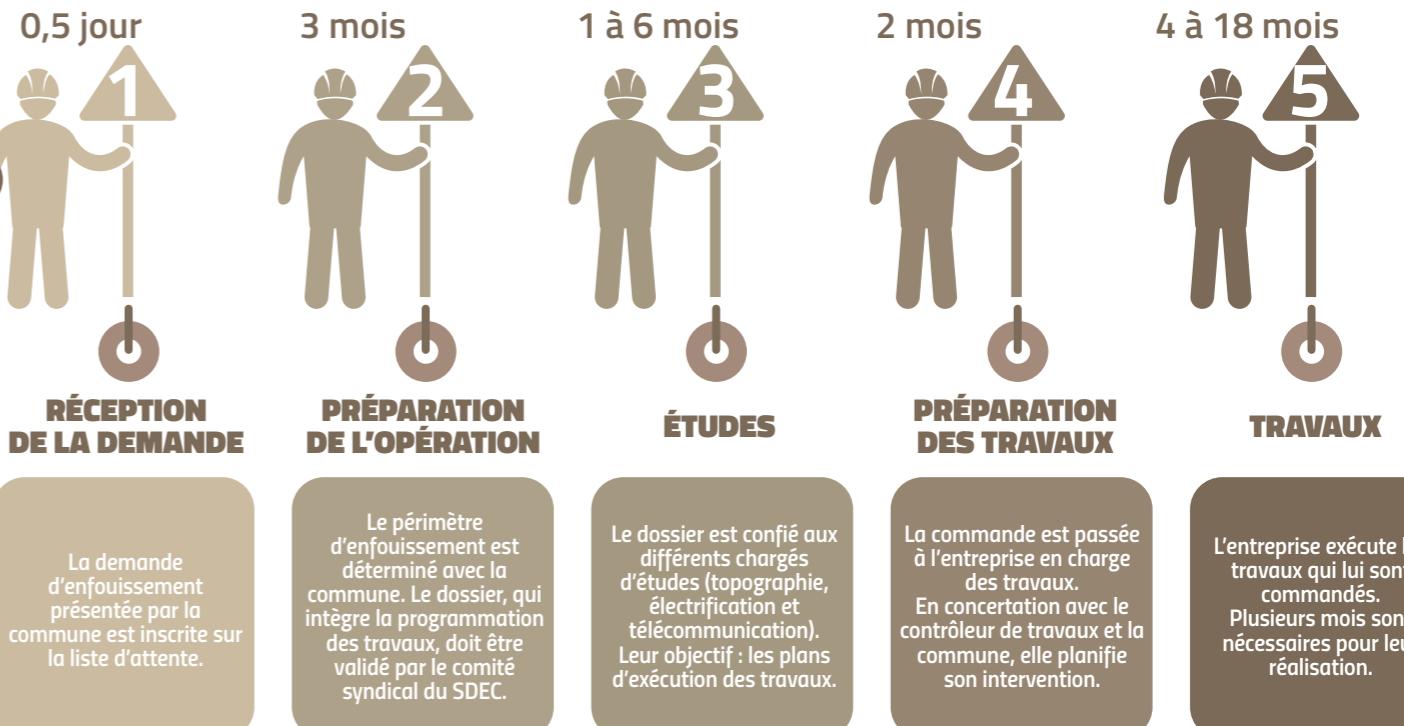


- SOCALEC : Entreprise historique des marchés du SDEC, SOCALEC de Gouzon a hérité des lots n° 5 et n° 6. Son domaine d'intervention est le Sud pour le lot n° 5 et le Sud-Est pour le lot n° 6.

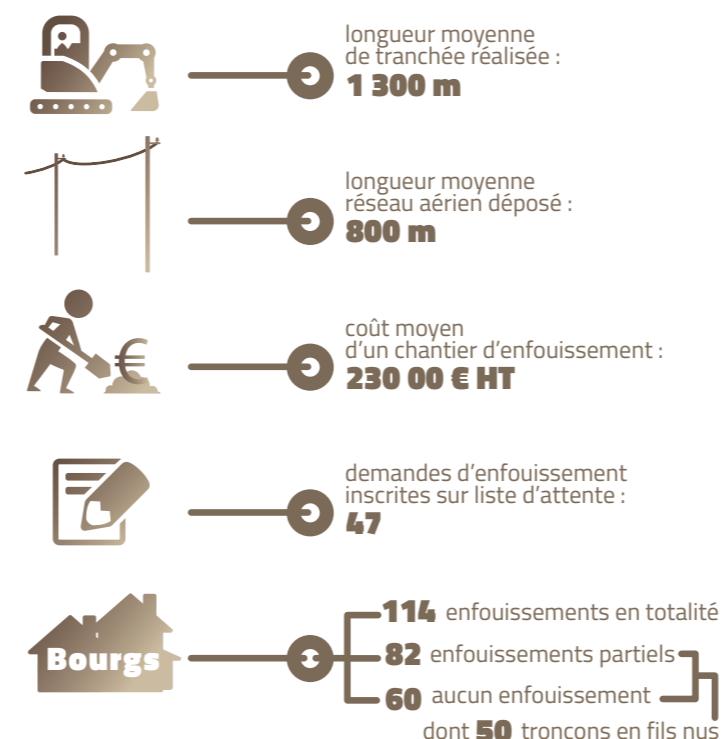
Selon le lot géographique attribué, tous les travaux d'enfouissement sont donc réalisés par une de ces trois entreprises. Ainsi, dès la préparation de l'opération d'enfouissement, la commune est informée du nom de l'entreprise qui intervient sur son territoire.



Durée estimative des différentes étapes
A noter : le délai d'attente actuel est d'environ 2 ans minimum avant le traitement du dossier



Enfouissement les principaux chiffres



Le financement des travaux d'enfouissement

Trois modes de financement permettent de réaliser les travaux d'enfouissement :

- **Fonds propres** : le SDEC finance sur ses fonds propres les enfouissements au titre du programme non-subsidiant (NS). Ces fonds proviennent des taxes et redevances de concession, des participations financières sur certains travaux comme les extensions de réseau BT et de la vente du cuivre suite à la dépose des lignes vétustes. **Environ 80% des enfouissements sont autofinancés par le SDEC.**

- **FACE C** : le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) alloue chaque année au SDEC des subventions permettant de réaliser des travaux sur le réseau électrique. Pour les enfouissements, c'est le programme C. De près de 700 000 € en 2018, celui-ci est passé à environ 600 000 € en 2022. C'est **moins de 15% des travaux d'enfouissement** financés par ce programme chaque année.

- **Article 8** : d'après l'article 8 du cahier des charges de concession signé en 2019, ENEDIS apporte au SDEC une aide de 40% du coût HT des travaux d'enfouissement. Cette subvention est plafonnée à 350 000 €/an. Selon les années, elle bénéficie à **quatre ou cinq dossiers par programmation**.

ENFOUISSEMENT

du réseau basse tension

Les corps de métiers à l'ouvrage

L'organisation du service Electrification Rurale

Toutes les communes creusoises peuvent solliciter le SDEC pour un enfouissement de réseau. Une simple demande permet d'inscrire la commune sur la liste d'attente des projets d'enfouissement. **A ce jour, le délai d'attente est d'environ deux ans**, la programmation se faisant en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Une réunion en mairie et sur site est organisée afin de déterminer le périmètre d'enfouissement, recueillir les informations utiles à l'opération, envisager le réaménagement des installations d'éclairage public et exposer le déroulement de la procédure. Dès la programmation validée par le comité syndical du SDEC, le dossier est lancé en étude.

Comme pour tous les travaux sur le réseau de distribution publique, le **SDEC est son propre maître d'œuvre pour les enfouissements**, c'est-à-dire qu'il réalise lui-même les études nécessaires à l'exécution des travaux et qu'il contrôle ces derniers. Ce sont ces tâches qui sont attribuées aux agents du service Electrification Rurale (ER) placé sous l'autorité du directeur des services techniques, **Laurent VENTADOUR**. Le service est organisé afin de traiter une vingtaine de dossiers d'enfouissement par an.

Avant de débuter l'étude technique sur site, deux opérations préalables sont indispensables : le levé topographique du périmètre d'enfouissement et la localisation des réseaux souterrains existants. Les plans d'exécution sont réalisés à partir d'un levé topographique grâce aux compétences techniques de **Laura LEVRAT**, topographe du SDEC.

Un exemple
d'une feuille de
programmation

Connaître la localisation des réseaux souterrains est un prérequis avant tout enfouissement. En effet, la présence de réseaux souterrains détermine le cheminement des tranchées à réaliser. Cette prestation est confiée à un bureau d'études spécialisé.

Le SDEC dispose de **3 chargés d'études** pour réaliser les études d'enfouissement du réseau électrique : **David BORDAT** et **Philippe PASQUIGNON** sont des piqueuteurs expérimentés qui pratiquent depuis plusieurs décennies. Ils ont été rejoints dernièrement par **Clément ROCHELLI**, spécialiste en études aériennes. Concernant les études d'enfouissement des réseaux de télécommunication, **Franck PRIGENT**, spécialement formé à la discipline, intervient pour la réalisation des études ad hoc.

Les travaux sont ensuite confiés aux 3 entreprises titulaires du marché public du SDEC, en fonction des lots qui leurs sont attribués. Ces travaux sont inscrits sur un bon de commande édité en début de chaque mois indiquant notamment les délais de réalisation impartis. Le suivi de chantier et le contrôle des travaux d'enfouissement sont effectués par **François SALGUES**, contrôleur de travaux dédié à ce type d'opération.

Laura LEVRAT,
chargée d'études topographe



Portrait

Laura LEVRAT, chargée d'études topographe au SDEC

Laura, 28 ans, est arrivée au SDEC en 2016 à la sortie de sa formation de géomètre topographe à Egletons en Corrèze. Petite fille d'un géomètre-expert, elle a été recrutée pour remplacer un agent en pré-retraite, bénéficiant ainsi de toute son expérience pendant 6 mois afin de compléter son expérience. Elle est aujourd'hui technicienne principale en catégorie B.

• Quelles sont vos missions ?

Je réalise deux types de missions différentes : les piqueûtes d'extensions et les levés topographiques lors des affaires souterraines.

• Concrètement, les levés topographiques lors des enfouissements, ça consiste en quoi ?

Les levés topographiques permettent au piqueuteur d'avoir une base pour débuter son étude. Elles commencent par une partie bureau en contactant Enedis pour leur demander les relevés déjà existants sur la zone d'enfouissement. Je détermine alors, si l'on doit procéder à un géoréférencement, un complément de relevé, ou bien un relevé global.

Ensuite, je me rends sur le terrain. Dans la zone de travaux, je place ma polygone à l'aide d'un GNSS (global navigation satellite systems). Il s'agit du squelette de mon levé, physiquement ce sont des clous topogra-

phiques géoréférencés et placés stratégiquement tout le long du chantier. Ensuite, je stationne chaque point à l'aide d'une station totale robotisée et je procède au relevé de terrain. Je dessine mon levé en même temps que je le relève grâce à une tablette. Je reste environ 1 heure par station. Il faut savoir qu'un enfouissement, c'est entre 15 et 40 stations selon la longueur. C'est un important travail de terrain surtout sur ce type de chantier.

Je traite ensuite l'ensemble des données acquises sur un logiciel DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) et les communique à mes collègues.

• Selon vous, quelles sont les qualités pour être un bon chargé d'études topographe ?

Je pense qu'il est nécessaire de disposer d'un bon bagage technique pour assurer de manière fiable et précise les relevés de terrain en utilisant le matériel de topographie. Il est également nécessaire de maîtriser des outils et techniques relatifs au dessin et à l'usage de plans à toutes les échelles.

Il faut être autonome car je suis seule sur le terrain. Mais je dois également travailler en équipe car nous intervenons collectivement sur les projets d'électrification, de l'étude à la réalisation des travaux.

Définir,
mesurer,
calculer,
informer,
réaliser...

De nombreux corps de métiers agissent et interagissent pour mener à bien cette opération délicate qu'est l'enfouissement du réseau électrique.

La réalisation des études d'exécution

Les dossiers d'enfouissement sont confiés au chargé d'études **David BORDAT**, **Philippe PASQUIGNON** et **Clément ROCHELLI**. La première étape consiste à réaliser la déclaration de travaux (DT) sur le guichet unique. Différents organismes sont ainsi informés du projet de travaux du SDEC. Ils communiquent alors la position des réseaux souterrains existants dont ils ont la gestion.



Lorsque toutes les conventions de passage sont signées, l'étude touche à sa fin. **Le dossier de construction est alors déposé**. Les différents services et administrations consultés (commune, conseil départemental, UDAP, ENEDIS, ...) disposent alors de 21 jours pour communiquer leur avis. Passé ce délai, le dossier d'enfouissement peut être engagé en travaux. Le chargé d'études reste toutefois mobilisé pour toute la durée des travaux en cas de modifications ou de précisions à apporter.

La réalisation des études d'enfouissement des réseaux de télécommunication par **Franck PRIGENT** respecte la même procédure.

Après les opérations de levés topographiques et de localisation des réseaux souterrains existants, **le chargé d'études prépare sa visite sur site (ou piquetage)** en imprimant tous les fonds de plans nécessaires aux relevés. Ces documents de travail lui permettent de noter toutes les informations nécessaires à la réalisation des plans d'exécution : réseau aérien existant à déposer, tracé du réseau souterrain à créer, branchements électriques à reprendre...

Ils servent également à la rédaction des documents à transmettre à la commune et aux propriétaires concernés directement par les travaux. A l'occasion de son piquetage, le chargé d'étude rencontre les habitants et éventuellement les élus. Il informe en particulier les usagers de la raison de sa présence et leur expose les conditions de reprise de leur branchement électrique.

À réception de la convention de passage, le propriétaire retourne les documents signés pour signifier son accord. Dans le cas contraire, le chargé d'étude doit trouver une solution en adéquation avec les souhaits du propriétaire ou les contraintes techniques qui lui sont exposées. Cette obligation est aussi valable pour une reprise de branchement. En aucune façon, **le SDEC ne peut imposer des travaux sur une propriété privée sans l'accord ou, à minima, l'information d'un propriétaire**. Une solution est toujours recherchée avec toute la diplomatie dont sont capables les agents du SDEC. En effet, l'intérêt général n'est pas toujours une priorité pour certains concitoyens mais, heureusement, cela reste un épiphénomène.



6 Franck PRIGENT,
sur la finalisation de l'étude
d'enfouissement Orange

ENFOUISSEMENT

du réseau basse tension

Les corps de métiers à l'ouvrage

Le contrôle des travaux

Rencontre avec François SALGUES, contrôleur de travaux du SDEC spécialisé en enfouissement, sur le chantier de la rue de Pommel à Guéret, importante opération d'enfouissement d'un coût estimatif de 500 000 €. Les travaux ont débuté en janvier 2023 et devraient se terminer vers mai 2024.

Témoignage

François SALGUES, contrôleur de travaux au SDEC

Quelle est la particularité de ce chantier ?

Ce chantier de Guéret est plutôt complexe car situé en zone urbaine avec de multiples reprises de branchements. Compte tenu de la configuration du secteur avec des maisons en surplomb de la route et peu faciles d'accès pour des engins de travaux publics, la plupart des branchements doit être reprise manuellement. C'est à dire à l'ancienne, à la pelle et à la pioche.

Comment est organisé le chantier ?

Le chantier d'enfouissement a été confié à l'entreprise ALLEZ sur la base d'une étude du SDEC et d'un marquage des réseaux souterrains existants réalisé par un bureau d'études spécialisé. SPIE est chargé par la commune d'intervenir pour la rénovation de l'éclairage public et la commune doit aménager la rue. Dans ce cas, pour plus d'efficacité et limiter les interventions, SPIE a sous-traité à ALLEZ la partie éclairage public.

Quelle est la principale difficulté rencontrée sur un chantier d'enfouissement ?

Les enfouissements sont des opérations complexes car elles nécessitent souvent de la coordination entre l'entreprise qui intervient sur les réseaux électriques, l'entreprise qui s'occupe de l'éclairage public et les opérations de voirie. Très souvent les communes profitent de l'occasion pour refaire la chaussée et les trottoirs.

Quel est le rôle du contrôleur de travaux ?

Le contrôle des travaux est une phase essentielle qui permet de s'assurer de la conformité des réalisations sur le terrain avec l'étude préalable. Une partie importante du travail du contrôleur est aussi de s'assurer que les conditions de sécurité sur le chantier sont respectées, notamment pour les usagers : barrières de protection, accès au chantier, ... Enfin, le contrôleur de travaux a un rôle primordial en fin de chantier pour contrôler la conformité des travaux, dresser les PV de réception et vérifier que les factures correspondent aux travaux réalisés.

Pouvez-vous nous exposer une des tâches spécifiques de votre travail de contrôleur de travaux pour le SDEC ?

Le travail en amont d'un chantier d'enfouissement est très important, autant sur la qualité de l'étude que sur les marquages des réseaux existants. Mais il peut malgré tout arriver que la réalité du terrain soit différente, quand les engins de chantier sont là, que des imprévus surviennent : des réseaux souterrains non détectés ou mal positionnés, un sol rocheux, des difficultés techniques imprévisibles. C'est ici que le contrôleur de travaux intervient en concertation avec les entreprises pour trouver les solutions les plus adaptées.



Des enfouissements coordonnés SDEC / ORANGE / DORSAL

Non seulement le SDEC enfouit son réseau électrique, mais il va également enfouir les réseaux de télécommunication d'ORANGE et de DORSAL. En effet, depuis la signature en 2015 et 2020 de conventions avec ces deux gestionnaires de réseaux, ces derniers ont l'obligation de participer aux opérations d'enfouissement : on parle alors d'enfouissement coordonné.

Concrètement, une seule et même tranchée est réalisée pour la pose des réseaux électrique, téléphonique et de fibre optique. A la condition d'un appui commun, le SDEC supporte financièrement la réalisation de l'ensemble du génie civil, tandis qu'ORANGE et DORSAL financent leurs travaux de réseau.

C'est également le SDEC qui réalise les études d'exécution pour l'enfouissement du réseau téléphonique selon les préconisations d'ORANGE et qui compile sur un plan d'exécution unique tous les réseaux à enfouir.



La rigueur est de mise pour reprendre les branchements !



sdec23
Syndicat
des énergies
de la Creuse

orange™

dorsal
le service public du numérique en Limousin

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Energies renouvelables

Contrat de chaleur renouvelable thermique C'est validé ! de la Creuse

Afin d'accélérer la transition énergétique, le Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC), le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et le Conseil Départemental de la Creuse (CD 23), se sont associés pour candidater à un Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables thermiques auprès de l'ADEME.

Parce que l'union fait la force, le SDEC, le CRER et le CD23 se sont associés pour soutenir et présenter un «pack» de projets creusois destiné à la production d'énergie renouvelable thermique.

**Mission réussie !
l'ADEME a validé le dossier en ce début d'année.**

Programme soutenu par :

ADEME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FONDS CHALEUR
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

En partenariat avec :

sdec23
Syndicat
des énergies
de la Creuse

la CREUSE
le Département

Pour plus d'informations et bénéficier de ce dispositif d'accompagnement pour vos projets de chaleur renouvelable, contactez-nous :

Secteur public
Benjamin MOUNEY
b.mouney@sdec23.fr
05 87 15 00 23

Secteur privé
Denis RENOUX
denis.renoux@crer.info
05 49 08 24 24

Département
Isabelle DENIS
idenis@creuse.fr
05 44 30 25 71

Le dossier, déposé le 14/10/2022 auprès de l'ADEME, a été validé par la Commission Régionales des Aides ADEME le 31/01 dernier !

Après signature du contrat avec l'ADEME, les porteurs de projets éligibles peuvent ainsi bénéficier :

- d'aides financières pour les études de faisabilité : jusqu'à 70% des honoraires du bureau d'études
- d'aides à l'investissement : de 30 à 50% du coût de l'installation (cumulables avec d'autres subventions publiques)

La signature officielle du contrat est prévue le 03 mai prochain à la suite d'une journée animation Géothermie à Bénévent l'Abbaye qui dispose d'une telle installation mise en service depuis 2021 pour ses écoles et la Maison des Patrimoines.

Rendez-vous est donc pris à Bénévent pour célébrer officiellement cette nouvelle donne pour notre département !

Les principaux chiffres

production EnR annuelle attendue **7 240 MW**

projets Biomasse **23**

projets Géothermie **10**

projets Solaire thermique **3**

investissement estimé **8 997 500 €**

aides à l'investissement **4 115 206 €**

RENOV23

Services, calendrier et conseils utiles

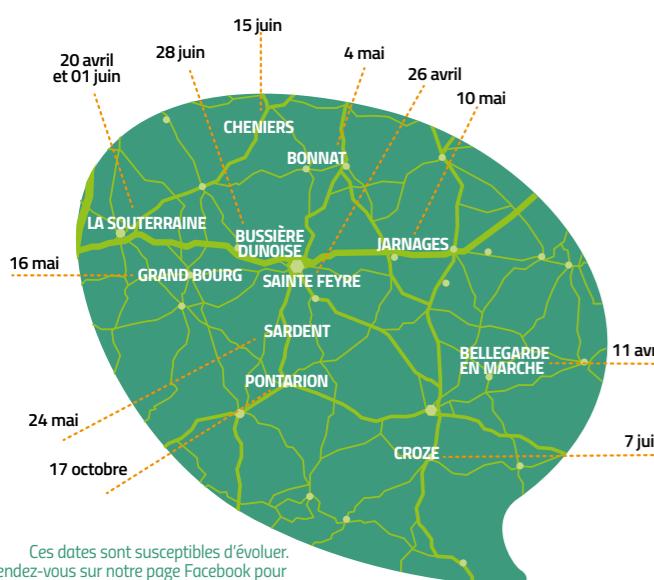
Vos rendez-vous rénovation énergétique de RENOV23

RENOV23 est l'Espace France Rénov en Creuse.

Situé dans les locaux du SDEC à Guéret, RENOV23 accompagne les particuliers de manière neutre gratuite et indépendante.

Un rendez-vous près de chez vous est également possible lors de l'une des permanences organisées régulièrement dans les différentes communes de la Creuse.

Retrouvez ci-dessous les prochaines dates de réunions.



Un conseil personnalisé pas à pas

Des conseils techniques

- Aide à la définition du programme de travaux, du choix des matériaux.
- Etude des devis, en fonction des profils, des besoins, des choix esthétiques et des contraintes d'urbanisme.

Un accompagnement dans le montage financier

- Calcul des aides mobilisables, recherche de solutions de financement complémentaires.
- Montage et dépôt des demandes de primes.
- Vérification de la conformité des dossiers, accompagnement au dépôt des demandes de primes et suivi jusqu'à leur versement.

L'accompagnement spécifique en fonction des besoins

- Aide à l'utilisation des plateformes informatiques, création de boîtes mail, conseils suite à du démarchage abusif, avis sur les consommations énergétiques, co-accompagnement pour certains ménages avec Creuse Habitat...

Contact :

05 55 51 03 39

- Accueil téléphonique : du lundi au jeudi 9h - 12h / 14h - 17h
- Accueil physique : sur rendez-vous

renov23@sdec23.fr



Faire des économies d'énergie dans mon logement, améliorer le confort, trouver un interlocuteur de confiance... Je contacte RENOV23 pour me faire accompagner !

Retrouvez plus de conseils sur : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/renovation-energetique-arnaques#>



ATTENTION aux profiteurs...

Démarchage abusif

Chaque jour, de nombreuses personnes sont démarchées par des entreprises offrant des offres très alléchantes relatives aux travaux de rénovation énergétique. Restez vigilant ! En effet, certaines entreprises se comportent de façon peu scrupuleuse : devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, réalisation de prestations parfois non conformes, etc.

Arnaques en tous genres

4 conseils pour éviter les arnaques :

- Ne signez pas d'engagement lorsqu'une entreprise vous démarque au téléphone.
- Avant de vous lancer dans des travaux faites quelques vérifications notamment en vérifiant le label du professionnel, comparer les prestations et les prix en lisant bien l'intégralité des documents.
- En cas de financement des travaux par un prêt, prenez une attention particulière au coût total du prêt.
- En cas de travaux ne s'étant pas déroulés comme prévu, n'hésitez pas à vous faire accompagner par un service juridique.

Attention aux acomptes

Le vendeur à domicile ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie de la part du client avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat. Ainsi, le vendeur à domicile ne peut pas recevoir d'acomptes, de chèques ou d'autorisations de prélèvement bancaire. Il lui est également interdit d'effectuer une prestation de service avant l'expiration de ce délai. Dans un cas comme dans l'autre, le contrat n'est pas valable si le vendeur à domicile perçoit le paiement sans respecter ce délai.

Si vous avez signé un contrat pour des travaux de rénovation énergétique suite à un démarchage à domicile et que vous souhaitez changer d'avis, n'hésitez pas à faire valoir votre droit à la rétractation prévu par la loi dans un délai de 14 jours.

Un service public mutualisé, un élan collectif pour accompagner la massification de la rénovation énergétique des logements

Depuis 2021, RENOV23, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, a été mise en œuvre sur le territoire creusois en collaboration avec les intercommunalités et en partenariat avec les acteurs de l'habitat.

RENOV23 poursuit le déploiement de l'accompagnement des ménages en 2023 avec le soutien de la Région et du programme SARE.



MOUTIER-MALCARD

Rénovation énergétique

Le sdec²³
c'est vous!

Le SDEC c'est l'outil des communes et communautés de communes et l'émanation directe des collectivités tant dans sa représentation que dans ses politiques territoriales. Alors, nous avons décidé de vous donner la parole directement en publiant régulièrement des témoignages d'élus !

Paroles d'élus

Dans ce numéro du SDEC'Info, nous donnons la parole :

- à Guy Rouchon qui témoigne de l'expérience de sa commune, Ajain, lors des travaux d'enfouissements,
- à Pierre Guyot, maire de Moutier-Malcard, à propos du projet de rénovation énergétique et géothermie.

Interview : Guy ROUCHON, Maire d'Ajain

Le Maire d'Ajain, commune de plus de 1 000 habitants située à l'Est de Guéret en bordure de la N 145, a bien voulu nous faire part de son retour d'expérience sur les travaux d'enfouissement menés dans sa commune en 2021.

- A la demande de la commune, le SDEC a réalisé en 2021 des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension à Ajain. Qu'est-ce qui a motivé une telle demande ?

La majorité du réseau était enfoui. Il ne restait plus que quatre zones aériennes dans le bourg d'Ajain. Le conseil municipal s'est prononcé pour leur enfouissement. Ces lignes soumises aux intempéries, notamment le vent, sont très vulnérables et ne sont pas esthétiques.

- Avec le recul, le résultat ainsi que la prestation du SDEC sont-ils à la hauteur de vos attentes ?
Tout à fait ! Nous avons une relation de confiance avec le SDEC, ce qui nous permet d'avoir des discussions avec les agents sans tabou. Aujourd'hui, l'ensemble du réseau est enfoui dans le bourg et avec la tempête de cette nuit (ndlr : jeudi 9 mars 2023) on est rassuré, les habitants également.

- Des travaux de cette ampleur engendrent forcément des problèmes de circulation mais également des nuisances comme le bruit et la poussière. Comment vos administrés ont-ils vécus cette période ?

Bien sûr, les riverains de travaux manifestent toujours quelques agacements. C'était le cas sur

cette opération. La position de la mairie était de leur expliquer que l'on ne fait pas de travaux pour les gêner, mais pour leur bien ou tout au moins dans l'intérêt général. En principe ça se passe bien et tout rentre dans l'ordre.

- Pour conclure, recommanderiez-vous ce type d'opération à vos collègues creusois ?
Bien entendu, le SDEC sait faire ; c'est un partenaire sérieux en qui nous avons complètement confiance. Il s'occupe des différentes démarches et la suppression de ces lignes aériennes vulnérables et disgracieuses est une bonne solution.

Guy Rouchon
maire d'Ajain

Moutier-Malcard en pleine rénovation énergétique

Notre projet de rénovation énergétique et de décarbonations de nos systèmes de chauffage ne pouvait se concrétiser sans l'intervention de professionnels pouvant répondre à nos exigences.

Pour se faire, nous avons pris l'attache du SDEC qui a la capacité d'épauler efficacement les projets structurants dont il a la maîtrise. Par le passé, le SDEC a été aussi à nos côtés lors de la rénovation de notre bourg. Dans un premier temps, le conseil municipal a collaboré sur la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux par une expertise puis des scénarios de travail.

Après cette première étape, nous avons réalisé l'isolation sur les immeubles locatifs propriété de la commune.

Dans un deuxième temps, sur la mairie, la salle des réunions et un immeuble locatif, nous sommes en train de réaliser l'isolation complète et un réseau de chaleur par géothermie. Ce choix de la géothermie a été volontaire ne voulant pas participer à la « déforestation » de notre territoire sans une politique efficace de gestion de la ressource. Le SDEC nous a aidé dans les conseils, le montage du dossier administratif et le suivi du chantier.

Les ambitions d'une petite commune rurale ne peuvent se réaliser sans les compétences de tous.

Pierre Guyot
maire de Moutier-Malcard